



Bruxelles, le 22.5.2018
COM(2018) 312 final

ANNEX

ANNEXE

du

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif à la répartition des contingents tarifaires de la liste OMC de l'Union après le retrait du Royaume-Uni de l'Union et modifiant le règlement (CE) n° 32/2000 du Conseil

ANNEXE

PARTIE A

Description du produit	Unité	Quantité liste UE28	Pays ¹	Numéro d'ordre	Part UE27 utilisation contingent ²	Taille CT UE27
Animaux vivants de l'espèce bovine	tête	710	EO ³	090114	100 %	710
Animaux vivants de l'espèce bovine	tête	711	EO	090115	100 %	711
Animaux vivants de l'espèce bovine	tête	24 070	EO	090113	100 %	24 070
Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées Abats comestibles de l'espèce bovine, frais, réfrigérés ou congelés	t (poids produit)	7 150	AUS	094451	34,7 %	2 481
Viandes de haute qualité avec ou sans os	t (poids produit)	17 000	ARG	094450	99,6 %	16 936
Viandes désossées des animaux de l'espèce bovine, de haute qualité, fraîches ou réfrigérées	t (poids produit)	12 500			99,6 %	12 453
Viandes de haute qualité avec ou sans os	t (poids produit)	2 300	URY	094452	87,9 %	2 022
Viandes désossées des animaux de l'espèce bovine, de haute qualité, fraîches ou réfrigérées	t (poids produit)	4 076			87,9 %	3 584
Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées Abats comestibles de l'espèce bovine, frais, réfrigérés ou congelés	t (poids produit)	11 500	USA / CAN	094002	99,8 %	11 481
Viandes de haute qualité des animaux de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t		PAR	094455	71,1 %	711
Viandes de haute qualité des animaux de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t	1 300	NZL	094454	65,1 %	846
Viandes désossées des animaux de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées Abats comestibles de l'espèce bovine, frais, réfrigérés ou congelés	t	10 000	BRA	094453	89,5 %	8 951
Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées Abats comestibles de l'espèce bovine, congelés	t (poids sans os)	54 875	EO	094003	79,7 %	43 732

¹ Pour les codes officiels des pays, prière de se référer à:

http://www.nationsonline.org/oneworld/country_code_list.htm

² À des fins de présentation, le pourcentage a été arrondi à une décimale. La taille du contingent tarifaire de l'UE-27 est toutefois calculée sur la base du pourcentage exact.

³ EO = erga omnes

Description du produit	Unité	Quantité liste UE28	Pays ¹	Numéro d'ordre	Part UE27 utilisation contingent ²	Taille CT UE27
Viandes de buffle désossées, congelées	t (sans os)	2 250	AUS	094001	62,4 %	1 405
Viandes de buffle désossées, congelées Viandes de buffle désossées, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (sans os)	200	ARG	094004	100 %	200
Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées Abats comestibles de l'espèce bovine, congelés	t (poids avec os)	63 703	EO	094057	30,9 %	19 676
Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées Abats comestibles de l'espèce bovine, congelés	t (poids avec os)		EO	094058		
Abats comestibles de l'espèce bovine, congelés	t	800	AUT ⁴	094020	100 %	800
Abats comestibles de l'espèce bovine, congelés	t	700	ARG	094460	100 %	700
Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées - Carcasses et demi-carcasses des animaux de l'espèce porcine domestique, fraîches, réfrigérées ou congelées	t	15 067	EO	090122	100 %	15 067
Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées: - Morceaux des animaux de l'espèce porcine domestique, frais, réfrigérés ou congelés, avec ou sans os, à l'exclusion du filet présenté séparément	t	4 624	CAN	094204	100 %	4 623
Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées: - Morceaux des animaux de l'espèce porcine domestique, frais, réfrigérés ou congelés, avec ou sans os, à l'exclusion du filet présenté séparément	t	6 135	EO	090123	100 %	6 133
Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées: - Longes et morceaux de longes des animaux de l'espèce porcine domestique, non désossés, frais ou réfrigérés - Poitrines (entrelardées) et morceaux de poitrine des animaux de l'espèce porcine domestique, congelés	t	7 000	EO	090119	100 %	7 000
Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées: - Longes et jambons désossés des animaux de l'espèce porcine domestique, frais, réfrigérés ou congelés	t	35 265	EO	094038	36 %	12 680

⁴ AUT = autres

Description du produit	Unité	Quantité liste UE28	Pays ¹	Numéro d'ordre	Part UE27 utilisation contingent ²	Taille CT UE27
Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées: - Longes et jambons désossés des animaux de l'espèce porcine domestique, frais, réfrigérés ou congelés	t	4 922	US	094170	36 %	1 770
Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées: - Filets des animaux de l'espèce porcine domestique, frais, réfrigérés ou congelés	t	5 000	EO	090118	75,6 %	3 780
Préparations ou conserves de viande de l'espèce porcine domestique	t	6 161	EO	090121	100 %	6 161
Saucisses et saucissons, secs ou à tartiner, non cuits Autres saucisses et saucissons	t	3 002	EO	090120	5,5 %	164
Animaux vivants des espèces ovine ou caprine, autres que les reproducteurs de race pure	t (poids carcasse)	105	AUT	092019	100 %	105
Animaux vivants des espèces ovine ou caprine, autres que les reproducteurs de race pure	t (poids carcasse)	215	MKD		100 %	215
Animaux vivants des espèces ovine ou caprine, autres que les reproducteurs de race pure	t (poids carcasse)	91	EO	092019	100 %	91
Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	23 000	ARG	092011	73,9 %	17 006
Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	600	ISL	090790	58,2 %	349
Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	850	BIH		48,3 %	410
Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	19 186	AUS	092012	20 %	3 837
Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	3 000	CHL	091922	87,6 %	2 628
Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	100	GRL	090693	48,3 %	48
Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	228 254	NZL	092013	50 %	114 116
Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	5 800	URY	092014	82,1 %	4 759
Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	200	AUT	092015	100 %	200
Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	200	EO	092016	89,2 %	178
Carcasses de poulets, fraîches, réfrigérées ou congelées	t	6 249	EO	094067	64,9 %	4 054

Description du produit	Unité	Quantité liste UE28	Pays ¹	Numéro d'ordre	Part UE27 utilisation contingent ²	Taille CT UE27
Morceaux de poulets, frais, réfrigérés ou congelés	t	8 570	EO	094068	96,3 %	8 253
Morceaux de coqs ou de poules (des espèces domestiques), congelés, désossés	t	2 705	EO	094069	89,7 %	2 427
Morceaux de coqs ou de poules (des espèces domestiques), congelés	t	9 598	BRA	094410	86,6 %	8 308
Morceaux de coqs ou de poules (des espèces domestiques), congelés	t	15 500	EO	094411	86,9 %	13 471
Morceaux de coqs ou de poules (des espèces domestiques), congelés	t			094412		
Viande de dinde, fraîche, réfrigérée ou congelée	t	1 781	EO	094070	100 %	1 781
Morceaux de dindons ou de dindes, congelés	t	3 110	BRA	094420	86,5 %	2 692
Morceaux de dindons ou de dindes, congelés	t	4 985	EO	094421	85,3 %	4 253
Morceaux de dindons ou de dindes, congelés	t			094422		
Viandes et abats comestibles de volailles, frais, réfrigérés ou congelés	t	21 345	USA	094169	100 %	21 345
Viandes de volaille salées	t	170 807	BRA	094211	76,1 %	129 930
Viandes de volaille salées	t	92 610	THA	094212	73,8 %	68 385
Viandes de volaille salées	t	828	AUT	094213	99,5 %	824
Préparations à base de viande de dinde	t	92 300	BRA	094217	97,5 %	89 950
Préparations à base de viande de dinde	t	11 596	AUT	094218	97,5 %	11 301
Viandes de poulet cuites	t	79 477	BRA	094214	66,3 %	52 665
Viandes de poulet cuites	t	160 033	THA	094215	68,4 %	109 441
Viandes de poulet cuites	t	11 443	AUT	094216	74 %	8 471
Viande de coqs ou de poules transformée, non cuite, contenant en poids 57 % ou plus de viande ou d'abats de volailles	t	15 800	BRA	094251	69,4 %	10 969

Description du produit	Unité	Quantité liste UE28	Pays ¹	Numéro d'ordre	Part UE27 utilisation contingent ²	Taille CT UE27
Viande de coqs ou de poules transformée, non cuite, contenant en poids 57 % ou plus de viande ou d'abats de volailles	t	340	AUT	094261	69,4 %	236
Viande de coqs ou de poules transformée, contenant en poids 25 % ou plus mais moins de 57 % de viande ou d'abats de volailles	t	62 905	BRA	094252	94,9 %	59 699
Viande de coqs ou de poules transformée, contenant en poids 25 % ou plus mais moins de 57 % de viande ou d'abats de volailles	t	14 000	THA	094254	57,3 %	8 019
Viande de coqs ou de poules transformée, contenant en poids 25 % ou plus mais moins de 57 % de viande ou d'abats de volailles	t	2 800	AUT	094260	59,6 %	1 669
Viande de coqs ou de poules transformée, contenant en poids moins de 25 % de viande ou d'abats de volailles	t	295	BRA	094253	55,3 %	163
Viande de coqs ou de poules transformée, contenant en poids moins de 25 % de viande ou d'abats de volailles	t	2 100	THA	094255	55,3 %	1 162
Viande de coqs ou de poules transformée, contenant en poids moins de 25 % de viande ou d'abats de volailles	t	470	AUT	094262	55,3 %	260
Viande de canard, d'oie ou de pintade transformée, non cuite, contenant en poids 57 % ou plus de viande ou d'abats de volailles	t	10	THA	094257	0 %	0
Viande de canard, d'oie ou de pintade transformée, cuite, contenant en poids 57 % ou plus de viande ou d'abats de volailles	t	13 500	THA	094256	63,5 %	8 572
Viande de canard, d'oie ou de pintade transformée, cuite, contenant en poids 57 % ou plus de viande ou d'abats de volailles	t	220	AUT	094263	72,1 %	159
Viande de canard, d'oie ou de pintade transformée, cuite, contenant en poids 25 % ou plus mais moins de 57 % de viande ou d'abats de volailles	t	600	THA	094258	50 %	300
Viande de canard, d'oie ou de pintade transformée, cuite, contenant en poids 25 % ou plus mais moins de 57 % de viande ou d'abats de volailles	t	148	AUT	094264	0 %	0
Viande de canard, d'oie ou de pintade transformée, cuite, contenant en poids moins de 25 % de viande ou d'abats de volailles	t	600	THA	094259	46,4 %	278
Viande de canard, d'oie ou de pintade transformée, cuite, contenant en poids moins de 25 % de viande ou d'abats de volailles	t	125	AUT	094265	46,4 %	58
Oeufs de volaille destinés à la consommation, en coquilles	t	135 000	EO	094015	84,9 %	114 669

Description du produit	Unité	Quantité liste UE28	Pays ¹	Numéro d'ordre	Part UE27 utilisation contingent ²	Taille CT UE27
Jaunes d'œufs Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles	t (équivalent œufs en coquille)	7 000	EO	094401	100 %	7 000
Ovalbumine	t (équivalent œufs en coquille)	15 500	EO	094402	100 %	15 500
Lait écrémé en poudre	t	68 537	EO	094590	99,998 %	68 536
Beurre et autres matières grasses provenant du lait	t (en équivalent beurre)	11 360	EO	094599	100 %	11 360
Beurre, d'au moins six semaines, d'une teneur en poids de matières grasses égale ou supérieure à 80 % mais inférieure à 85 %, obtenu directement à partir de lait ou de crème, sans recours à des matériels stockés, selon un processus unique, autonome et ininterrompu Beurre, d'au moins six semaines, d'une teneur en poids de matières grasses égale ou supérieure à 80 % mais inférieure à 85 %, obtenu directement à partir de lait ou de crème, sans recours à des matériels stockés, selon un processus unique, autonome et ininterrompu qui est susceptible d'impliquer que la crème passe par un stade de concentration de la matière grasse butyrique et/ou de fractionnement de cette matière grasse (les procédés dénommés «ammix» et «tartinable»)	t	74 693	NZL	094182	63,2 %	47 177
Beurre, d'au moins six semaines, d'une teneur en poids de matières grasses égale ou supérieure à 80 % mais inférieure à 85 %, obtenu directement à partir de lait ou de crème, sans recours à des matériels stockés, selon un processus unique, autonome et ininterrompu Beurre, d'au moins six semaines, d'une teneur en poids de matières grasses égale ou supérieure à 80 % mais inférieure à 85 %, obtenu directement à partir de lait ou de crème, sans recours à des matériels stockés, selon un processus unique, autonome et ininterrompu qui est susceptible d'impliquer que la crème passe par un stade de concentration de la matière grasse butyrique et/ou de fractionnement de cette matière grasse (les procédés dénommés «ammix» et «tartinable»)	t		NZL	094195		

Description du produit	Unité	Quantité liste UE28	Pays ¹	Numéro d'ordre	Part UE27 utilisation contingent ²	Taille CT UE27
Fromages et caillebotte: - Fromage pour pizza, congelé, découpé en morceaux d'un poids unitaire inférieur ou égal à 1 g, dans des récipients d'un contenu net de 5 kg ou plus, d'une teneur en poids d'eau de 52 % ou plus et d'une teneur en poids de graisse de la matière sèche de 38 % ou plus	t	5 360	EO	094591	100 %	5 360
Fromages et caillebotte: - Emmental, y compris Emmental fondu	t	18 438	EO	094592	100 %	18 438
Fromages et caillebotte: - Gruyère, sbrinz, y compris gruyère fondu	t	5 413	EO	094593	100 %	5 413
Fromages et caillebotte: - Fromages destinés à la transformation	t	20 007	EO	094594	58,7 %	11 741
Fromages destinés à la transformation	t	4 000	NZL	094515	41,7 %	1 670
Fromages destinés à la transformation	t	500	AUS	094522	100 %	500
Fromages et caillebotte: - Cheddar	t	15 005	EO	094595	99,6 %	14 941
Cheddar	t	7 000	NZL	094514	62,3 %	4 361
Cheddar	t	3 711	AUS	094521	100 %	3 711
Cheddar	t	4 000	CAN	094513	0 %	0
Autres fromages	t	19 525	EO	094596	100 %	19 525
Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré, du 1 ^{er} janvier au 15 mai	t	4 295	EO	090055	99,9 %	4 292
Tomates	t	472	EO	090094	98,2 %	464
Ail	t	19 147	ARG	094104	100 %	19 147
Ail	t		ARG	094099		
Ail	t	48 225	CHN	094105	84,1 %	40 556
Ail	t		CHN	094100		
Ail	t	6 023	AUT	094106	61,6 %	3 711
Ail	t		AUT	094102		

Description du produit	Unité	Quantité liste UE28	Pays ¹	Numéro d'ordre	Part UE27 utilisation contingent ²	Taille CT UE27
Carottes et navets, à l'état frais ou réfrigéré	t	1 244	EO	090056	95,8 %	1 192
Concombres, à l'état frais ou réfrigéré, du 1 ^{er} novembre au 15 mai	t	1 134	EO	090059	44,1 %	500
Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré (poivrons doux)	t	500	EO	090057	100 %	500
Oignons séchés	t	12 000	EO	090035	80,8 %	9 696
Manioc	t	5 750 000	THA	090708	53,8 %	3 096 027
Manioc autre que les pellets obtenus à partir de farines et semoules Racines d'arrow-root et de salep et racines et tubercules similaires à haute teneur en féculé	t	825 000	IDN	090126	0 %	0
Manioc autre que les pellets obtenus à partir de farines et semoules Racines d'arrow-root et de salep et racines et tubercules similaires à haute teneur en féculé	t	350 000	CHN	090127	78,8 %	275 805
Manioc autre que les pellets obtenus à partir de farines et semoules Racines d'arrow-root et de salep et racines et tubercules similaires à haute teneur en féculé	t	145 590	AUT	090128	85,5 %	124 552
Manioc autre que les pellets obtenus à partir de farines et semoules Racines d'arrow-root et de salep et racines et tubercules similaires à haute teneur en féculé	t	30 000	NW	090129	100 %	30 000
Manioc autre que les pellets obtenus à partir de farines et semoules Racines d'arrow-root et de salep et racines et tubercules similaires à haute teneur en féculé	t	2 000	NW	090130	84,6 %	1 691
Patates douces, autres que destinées à la consommation humaine	t	600 000	CHN	090124	42,1 %	252 641
Patates douces, autres que destinées à la consommation humaine	t	5 000	AUT	090131	99,7 %	4 985
Champignons du genre Agaricus, préparés, conservés ou conservés provisoirement	t	33 980	EO		100 %	33 980
Champignons du genre Agaricus, préparés, conservés ou conservés provisoirement	t	1 450	CHN		100 %	1 450
Amandes, autres qu'amères	t	90 000	EO	090041	95,5 %	85 958
Oranges douces, fraîches	t	20 000	EO	090025	100 %	20 000
Autres hybrides d'agrumes	t	15 000	EO	090027	99,5 %	14 931

Description du produit	Unité	Quantité liste UE28	Pays ¹	Numéro d'ordre	Part UE27 utilisation contingent ²	Taille CT UE27
Citrons, du 15 janvier au 14 juin	t	10 000	EO	090039	81,6 %	8 156
Raisins de table, frais, du 21 juillet au 31 octobre	t	1 500	EO	090060	59 %	885
Pommes, fraîches, du 1 ^{er} avril au 31 juillet	t	696	EO	090061	95,7 %	666
Poires, fraîches, autres que poires à poiré présentées en vrac, du 1 ^{er} août au 31 décembre:	t	1 000	EO	090062	81 %	810
Abricots, frais, du 1 ^{er} août au 31 mai	t	500	EO	090058	14,9 %	74
Abricots, frais, du 1 ^{er} juin au 31 juillet	t	2 500	EO	090063	55,5 %	1 387
Cerises, fraîches, autres que les cerises acides, du 21 mai au 15 juillet	t	800	EO	090040	13,1 %	105
Ananas en conserve, agrumes, poires, abricots, cerises, pêches et fraises	t	2 838	EO	090092	99,4 %	2 820
Jus d'orange, congelé, d'une masse volumique n'excédant pas 1,33 g/cm ³ à 20°C:	t	1 500	EO	090033	100 %	1 500
Jus de fruits	t	7 044	EO	090093	91,4 %	6 436
Jus de raisin (y compris les moûts de raisin):	t	14 029	EO	090067	0 %	0
Froment (blé) dur	t	50 000	EO	090074	100 %	50 000
Froment (blé) de qualité	t	300 000	EO	090075	100 %	300 000
Froment (blé) tendre (de qualité moyenne et basse)	t	572 000	USA	094123	99,99 %	571 943
Froment (blé) tendre (de qualité moyenne et basse)	t	38 853	CAN	094124	3,8 %	1 463
Blé tendre (de qualité moyenne et basse)	t	2 371 600	AUT	094125	96,4 %	2 285 665
Blé tendre (de qualité moyenne et basse)	t	129 577	EO	094133	100 %	129 577
Orge	t	307 105	EO	094126	99,9 %	306 812
Orge de brasserie	t	50 890	EO	090076	40,9 %	20 789

Description du produit	Unité	Quantité liste UE28	Pays ¹	Numéro d'ordre	Part UE27 utilisation contingent ²	Taille CT UE27
<p>Préparations constituées par un mélange de radicules de malt et de résidus du criblage de l'orge avant le maltage (y compris les graines adventices éventuelles) ainsi que de résidus du nettoyage des grains d'orge après le maltage, présentant une teneur en poids de protéines égale ou supérieure à 12,5 %</p> <p>Préparations constituées par un mélange de radicules de malt et de résidus du criblage de l'orge avant le maltage (y compris les graines adventices éventuelles) ainsi que de résidus du nettoyage des grains d'orge après le maltage, présentant une teneur en poids de protéines égale ou supérieure à 12,5 % et une teneur en poids d'amidon non supérieure à 28 %</p>	t	20 000	EO	092905	100 %	20 000
<p>Préparations constituées par un mélange de radicules de malt et de résidus du criblage de l'orge avant le maltage (y compris les graines adventices éventuelles) ainsi que de résidus du nettoyage des grains d'orge après le maltage, présentant une teneur en poids de protéines égale ou supérieure à 15,5 %</p> <p>Préparations constituées par un mélange de radicules de malt et de résidus du criblage de l'orge avant le maltage (y compris les graines adventices éventuelles) ainsi que de résidus du nettoyage des grains d'orge après le maltage, présentant une teneur en poids de protéines égale ou supérieure à 15,5 % et une teneur en poids d'amidon non supérieure à 23 %</p>	t	100 000	EO	092903	100 %	100 000
Maïs	t	277 988	EO	094131	96,8 %	269 214
Maïs	t	500 000	EO	Pas de numéro d'ordre	100 %	500 000
Maïs	t	2 000 000	EO	Pas de numéro d'ordre	100 %	2 000 000
Gluten de maïs	t	10 000	USA	090090	100 %	10 000
Sorgho à grains	t	300 000	EO	Pas de numéro d'ordre	100 %	300 000
Millet	t	1 300	EO	090071	68,3 %	888
Grains d'avoine travaillés, autres que concassés	t	10 000	EO	090043	2,3 %	231
Fécule de manioc	t	8 000	EO	090132	82,9 %	6 632

Description du produit	Unité	Quantité liste UE28	Pays ¹	Numéro d'ordre	Part UE27 utilisation contingent ²	Taille CT UE27
Fécule de manioc	t	2 000	EO	090132	82,9 %	1 658
Sons, remoulages et autres résidus, mêmes agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales	t	475 000	EO	090072	96,4 %	458 068
Riz en paille (riz paddy)	t	7	EO	090083	66,7 %	5
Riz décortiqué (riz brun)	t	1 634	EO	094148	86,6 %	1 416
Riz semi-blanchi ou blanchi	t	63 000	EO		58,3 %	36 731
Riz semi-blanchi ou blanchi	t	4 313	THA	094112	84,9 %	3 663
Riz semi-blanchi ou blanchi	t	9 187	AUT		74,7 %	6 859
Riz semi-blanchi ou blanchi	t	1 200	THA	094112	84,9 %	1 019
Riz semi-blanchi ou blanchi	t	25 516	OT	094166	88 %	22 442
Riz en brisures, destiné à la fabrication de produits des industries alimentaires relevant du code NC 1901 10 00	t	1 000	EO	094079	100 %	1 000
Riz en brisures	t	31 788	EO	094168	83,6 %	26 581
Riz en brisures	t	100 000	EO		93,7 %	93 709
Sucre de canne, brut, destiné à être raffiné	t	9 925	AUS	094317	50 %	4 961
Sucre de canne, brut, destiné à être raffiné	t	388 124	BRA	094318	92,4 %	358 454
Sucre de canne, brut, destiné à être raffiné	t	10 000	CUB	094319	100 %	10 000
Sucre de canne, brut, destiné à être raffiné	t	372 876	EO	094320	91,6 %	341 460
Sucres de canne ou de betterave	t (équivalent de sucre blanc)	10 000	IDN	094321	58,4 %	5 841
Sucres de canne ou de betterave	t (équivalent de sucre blanc)	1 294 700	ACP	Sans objet	71,2 %	921 707
Fructose chimiquement pur	t	1 253	EO	090084	100 %	1 253
Produits de confiserie	t	2 289	EO	090053	98,1 %	2 245

Description du produit	Unité	Quantité liste UE28	Pays ¹	Numéro d'ordre	Part UE27 utilisation contingent ²	Taille CT UE27
Autres préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux: Ne contenant pas de produits laitiers ou d'une teneur en poids de produits laitiers inférieure à 10 %	t	2 800	EO	090073	98,1 %	2 746
Autres préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux: Ne contenant pas de produits laitiers ou d'une teneur en poids de produits laitiers inférieure à 10 %	t	2 700	EO	090070	98,9 %	2 670
Préparations alimentaires	t	921	EO	090088	76,2 %	702
Préparations alimentaires	t	1 550	USA	090096	53,6 %	831
Aliments pour chiens ou chats	t	2 058	EO	090089	67,7 %	1 393
Chocolat	t	107	EO	090085	75,3 %	81
Chocolat	t	2 026	EO	090052	100 %	2 026
Pâtes alimentaires	t	532	EO	090086	93,4 %	497
Biscuits	t	409	EO	090054	100 %	409
Préparations alimentaires à base de céréales	t	191	EO	090087	100 %	191
Vins de raisins frais (autres que les vins mousseux et les vins de qualité produits dans des régions déterminées) en récipients d'une contenance =< 2 L et d'un titre alcoométrique volumique =< 13 % vol	hl	40 000	EO	090097	11,7 %	4 689
Vins de raisins frais (autres que les vins mousseux et les vins de qualité produits dans des régions déterminées) en récipients d'une contenance > 2 L et d'un titre alcoométrique volumique =<13 % vol	hl	20 000	EO	090095	78,2 %	15 647
Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, en récipients d'une contenance > 2 L et d'un titre alcoométrique volumique =< 18 % vol	hl	13 810	EO	090098	99,99 %	13 808

Partie B

Description du produit	Unité	Quantité liste UE28	Pays	Numéro d'ordre	Part UE27 utilisation contingent	Taille CT UE27
PRODUITS DE LA PÊCHE						
Hareng, frais, congelé et en filets	t	34 000	EO	090006	93,8 %	31 888
Morues des espèces Gadus morhua et Gadus ogac et poissons de l'espèce Boreogadus saida	t	25 000	EO	090007	99,99 %	24 998
Merlu, frais et congelé	t	2 000	EO	090009	99,9 %	1 999
Salmonidés du genre Coregone, congelés	t	1 000	EO	090045	100 %	1 000
Écrevisses, cuites à l'aneth, congelées	t	3 000	EO	090046	98,8 %	2 965
Crevettes de l'espèce Pandalus borealis, décortiquées, cuites, congelées, mais non autrement préparées	t	500	EO	090047	94,7 %	474
Poissons du genre Allocyttus et de l'espèce Pseudocyttus maculatus	t	200	EO	090048	100 %	200
Préparations ou conserves de poissons (à l'exclusion des préparations ou conserves de poissons entiers ou en morceaux): de thons, listaos et autres poissons du genre Euthynnus	t	1 816	THA	090704	100 %	1 816
Préparations ou conserves de poissons (à l'exclusion des préparations ou conserves de poissons entiers ou en morceaux): de thons, listaos et autres poissons du genre Euthynnus	t	742	EO	090705	100 %	742
Préparations ou conserves de poissons (à l'exclusion des préparations ou conserves de poissons entiers ou en morceaux): de sardines, de bonites, de maquereaux des espèces Scomber scombrus et Scomber japonicus et poissons de l'espèce Orcynopsis unicolor	t	1 410	THA	090706	8,7 %	123
Préparations ou conserves de poissons (à l'exclusion des préparations ou conserves de poissons entiers ou en morceaux): de sardines, de bonites, de maquereaux des espèces Scomber scombrus et Scomber japonicus et poissons de l'espèce Orcynopsis unicolor	t	865	EO	090707	72,9 %	631
Thons (du genre Thunnus) et poissons du genre Euthynnus	t	17 250	EO	Non utilisé	99,83 %	17 221
PRODUITS INDUSTRIELS ET FRUCTOSE						

Description du produit	Unité	Quantité liste UE28	Pays	Numéro d'ordre	Part UE27 utilisation contingent	Taille CT UE27
Bois contreplaqués de conifères, sans adjonction d'autres matières: — dont les faces sont brutes de déroulage, d'une épaisseur supérieure à 8,5 mm ou — poncés, d'une épaisseur supérieure à 18,5 mm	m cube	650 000	EO	090013	74,3 %	482 648
Ferrosilicium	t	12 600	EO	090019	100 %	12 600
Ferrosilicomanganèse	t	18 550	EO	090021	100 %	18 550
Ferrochrome contenant en poids 0,10 % ou moins de carbone et plus de 30 % jusqu'à 90 % inclus de chrome	t	2 950	EO	090023	95 %	2 804
Articles similaires de verroterie autres que les perles de verre, imitations de perles fines ou de culture et imitations de pierres gemmes	t	52	EO	090051	100 %	52
Fils de lin écrus (à l'exclusion des fils d'étoupes) tirant 333,3 décitex ou plus (n'excédant pas 30 numéros métriques)	t	400	EO	090050	100 %	400
Fructose chimiquement pur	t	4 504	EO	090091	100 %	4 504